Ai-je besoin d'un bilan de fumure et/ou d'un bilan fourrager

Veuillez vérifier à l'aide des critères suivants de quel bilan vous avez besoin pour le contrôle bio.

A. Bilan de fumure (Suisse Bilanz)

Un bilan de fumure est nécessaire dans les exploitations où l'**un des deux critères suivants** est rempli :

	Oui	Non
1. Importation sur l'exploitation d'engrais azotés (N) ou phosphatés (P) en 2025	☐	☐

et/ou

	Oui	Non
2. Dépassement du seuil de la charge en bétail durant **l'année 2025**	☐	☐

Une exploitation est soumise à bilan dès le moment où la charge en bétail UGBF/ha dépasse les seuils suivants, même s'il n'y a eu aucune importation d'engrais azotés ou phosphatés :

Zone de plaine	31	2.0 UGBF/ha de surface fertilisable
Zone de collines	41	1.6 UGBF/ha de surface fertilisable
Zone de montagne 1	51	1.4 UGBF/ha de surface fertilisable
Zone de montagne 2	52	1.1 UGBF/ha de surface fertilisable
Zone de montagne 3	53	0.9 UGBF/ha de surface fertilisable
Zone de montagne 4	54	0.8 UGBF/ha de surface fertilisable

B. Bilan fourrager (PLVH)

Un bilan fourrager est nécessaire si le critère suivant est rempli :

	Oui	Non
L'affouragement en 2025 ne s'est **pas** fait **uniquement** avec des fourrages provenant des **propres prairies et pâturages**.	☐	☐

Par exemple :
-achat de fourrage (foin pour les chevaux, aliment appât pour les chèvres, etc…)
-culture fourragère sur l'exploitation pour ses propres animaux consommant du fourrage grossier (culture de maïs d'ensilage, orge, etc…)

Utilisez notre hotline

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

⇨ Lundi au vendredi 08.00-12.00 / 13.00-17.00 heures
Téléphone hotline Étagnières: 021 552 29 00
Votre demande par courriel: romandie@bio-inspecta.ch